



Communiqué de presse

Il a été constaté, dernièrement, que nombre de camions porte-conteneurs ont été à l'origine de plusieurs accidents de la route. A cet effet, le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique lance un appel à tous les propriétaires de ces camions pour se conformer aux règlements techniques et juridiques en vigueur dans le domaine du transport des conteneurs, notamment en ce qui concerne l'appareil de fixation des conteneurs sur les camions, appelé "TWIST LOCK" .

Le ministère annonce que tout contrevenant à ces règlements sera traité avec fermeté et rigueur, et que le contrôle nécessaire dans ce domaine sera activé.

